

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2020**

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoirs : 3
Absents excusés : 3

Date de convocation : 22 septembre 2020

Etaient présents : M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Enza BAROTTE ; M. Raymond BECKER ; Mme Géraldine-Sophie CAPRON ; M. Damien FANCELLO ; Mme Pauline GUILBERT ; Mme Cathy LECUYER ; M. Sylvain MARTIN ; Mme Patricia MELY ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; Mme Karine WEBER ; M. Dominique WEYANT.

Etaient absents excusés : ; Mme Charlotte BECKER a donné procuration à Mme Enza BAROTTE, M. Michel TROMPETTE a donné procuration à M. Raymond BECKER ; M. Thierry CHARTON a donné procuration à Mme Pauline GUILBERT.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 27 juillet 2020

Mme Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DELIB 7.10-037/2020 : ACCEPTATION DE CHÈQUES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

Accepter un chèque de 2 436.12 euros de GROUPAMA, remboursement réparation dégâts des eaux du 30 juin 2020 à la salle Albert Bourson

Accepter un chèque de 1 073.16 euros de GROUPAMA, remboursement réparation dégâts des eaux du 30 juin 2020 à la salle Albert Bourson

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy Le Veneur, le 30 septembre 2020
Mme le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20200928-2020DEL037-DE
Reçu le 06/10/2020

